

# Aide aux investissements viti-vinicoles

## Décision investissement 2014

CS du 13 novembre 2013



---

## Modalités générales du dépôt

---

**Date d'ouverture : 6 janvier 2014**

**Date de clôture : 30 avril 2014**

**Date limite de complétude : 30 avril 2014**

**Montant de l'enveloppe de dépôt 2014 : 150 M€**

**Périmètre : investissement sur le territoire français, Corse comprise**

**Pour les dossier approfondis : avance obligatoire de 50% (contre 20% en 2013) avec cautionnement bancaire à hauteur de 55% du montant de l'aide demandée. Fin des garanties de bonne fin**

---

## Evolution du dispositif (1)

---

### **Plafond des investissements éligibles: 5 M€**

Ce plafond peut être levé à la demande du bénéficiaire qui accepte alors de ne pas être prioritaire lors des prochaines ouvertures d'enveloppes de 2014-2018

### **Axes stratégiques avec bonification du taux d'aide passant de 35% à 40%**

Axe stratégique supplémentaire : Investissement matériel favorisant le développement commercial

Les raccordements et matériels spécifiques liés au matériel à taux augmenté sont également considérés à taux d'aide augmenté

---

## Evolution du dispositif (2)

---

### **Climatisation**

Passage en matériel. Matériel permettant de réguler l'air ambiant que ce soit dans le bâtiment de production, stockage ou dans le caveau => plus de cautions à fournir si le dossier ne comporte que ce poste

### **Plafond caveaux**

Passage à 150m<sup>2</sup> au lieu de 100m<sup>2</sup> en 2013 (mesure non rétroactive)

### **Laboratoire œnologique**

Création de laboratoire œnologique dans bâtiment existant pris en construction